

**PROX 2023-19
BEAUPRÉAU COMMUNE DÉLÉGUÉE
DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES**

ACCES INTERDIT à l'EGLISE NOTRE DAME
Les 15, 16 et 17 mai 2023

Le Maire délégué de la Commune déléguée de Beaupréau

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'interdire l'accès à l'Eglise Notre Dame en raison de travaux de purge d'urgence de la maçonnerie de l'église, à compter du lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 mai 2023,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'église Notre Dame , rue Mont de Vie, sera fermée au public à compter du 15 mai jusqu'au 17 mai 2023 inclus jusqu'à la fin des travaux de maçonnerie.

ARTICLE 2 : Aucune célébration ne pourra avoir lieu pendant ces 3 jours.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune déléguée de BEAUPRÉAU.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur des services techniques communaux, Madame le Commandant la Brigade de Gendarmerie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé au Lieutenant, chef du centre de secours de Beaupréau.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 21 avril 2023
Didier Sauvestre

